

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
COMITE SYNDICAL DU 21 JUIN 2018**

L'an Deux Mille Dix-huit, le 21 juin.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Sauvian, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 4 juin 2018

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MME PONS	*		MR NOGUES		*
MME REBOUL	*		MR GALONNIER	*	
MR VIDAL		*	MR TRILLES		*
MR FALIP		*	MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN		*
MR GAUDY		*	MR ETIENNE	*	
MR MORGGO		*	MR BARTHES		*
MR BARRAL		*	MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FREY		*	MME CHAUDOIR		*
MR BEC	*		MR BADENAS	*	
MME DES GARETS	*		MR BOSC	*	
MME CAMOUS	*		MR SENAL	*	
MR CORBIERE	*		MR SANCHEZ		*
MR MANOGIL	*		MR BARSSE	*	
MME ZENON	*		MR DALERY	*	
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE		*
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA		*	MR SOULAGE	*	
MR GRANIER	*		MR LIGNON		*
MR ZENON	*		MME SONZOGNI		*
MR MARCHAND		*			

OBJET : COMPTE RENDU

Début de séance : 17 heures.

DELIBERATION N°1 : COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 16 MAI 2018.

Le président soumet au Comité Syndical le compte rendu de la réunion du 16 mai 2018.

Le comité syndical, à l'unanimité décide :

- d'approuver ce compte rendu

DELIBERATION N°2 : VALIDATION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'EPTB ORB LIBRON

La réflexion sur l'organisation de la compétence GeMAPI à l'échelle des bassins versants de l'Orb et du Libron a été lancée en 2016, par l'EPTB Orb Libron.

Suite aux entretiens avec les EPCI (syndicats et communautés) du territoire au début de l'été 2016, le processus de concertation a été lancé en septembre 2016.

La concertation des acteurs s'est effectuée au travers de 4 ateliers. Le calendrier et le contenu furent les suivants :

- 8 septembre 2016
 - Présentation des objectifs de l'étude, de l'équipe, du déroulement, du rôle de chaque acteur dans l'étude
 - Réflexions sur les attentes des acteurs vis-à-vis de l'étude
 - Présentation et premières discussions sur l'état des lieux et actions GeMAPI existantes
 - Se projeter dans les actions qui pourraient être mises en place dans le futur
 - Repérer les actions à mutualiser ou à coordonner
 - Hiérarchiser les actions à mettre en œuvre
- 29 septembre 2016
 - Présentation et discussion d'une ébauche de plan d'actions GeMAPI à réaliser à l'échelle du bassin
 - Travail sur l'émergence de propositions d'organisation du territoire du bassin pour mettre en œuvre les actions
- 29 mai 2017

- Présentation de différents scénarios, notamment sous l'angle gouvernance
- Discussion de ces scénarios pour aboutir à des recommandations de modifications, d'adaptations et d'appréciations
- Hiérarchisation des différents scénarios entre eux pour identifier 2 scénarios à présenter et approfondir dans la suite de la démarche
- 7 Juillet 2017
 - Présentation des scénarios par Espelia
 - Hiérarchisation du mode d'exercice de compétences par EPCI à FP
 - Hiérarchisation des scénarios par EPCI à FP
 - Discussion des résultats des hiérarchisations pour confirmer le choix final du COPIL

A l'issue des 4 réunions de concertation, le scénario retenu a été le suivant :

- **Transfert de l'aménagement cohérent de bassin au SMVOL (1°)**
- **Délégation de l'entretien des cours d'eau au SMVOL pour les EPCI-FP suivants : CC la Domitienne, CC Avant Monts, CA Béziers Méditerranée, CC Sud Héra ult (2°)**
- Réalisation en propre de l'entretien des cours d'eau (2°) : CC Grand Orb, CC du Minervois au Caroux, CC Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, CA Hérault Méditerranée
- Réalisation en propre des missions défense contre les inondations et de protection et de restauration des milieux aquatiques (5° et 8°)

Ainsi les communautés se sont accordées pour renforcer la coopération et la mutualisation au travers de l'EPTB :

- en lui confiant certaines missions GeMAPI par transfert et/ou par délégation,
- ainsi qu'en recourant à son appui lorsque les missions GeAMPI restent exercées par les EPCI-FP.

Le schéma conduit également à une rationalisation de l'organisation avec la suppression de plusieurs syndicats locaux, tout en maintenant la participation du Département au SMVOL.

L'organisation visée est alors de nature à concourir plus efficacement à la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi qu'à la prévention du risque d'inondation.

Il est également acté que les modalités de cette organisation seront formalisées au sein d'un Plan d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC).

Afin que ce schéma d'organisation puisse être mis en application par l'EPTB Orb Libron, il convient de modifier nos statuts **pour une mise en œuvre opérationnelle au 1^{er} janvier 2019.**

Vous trouverez annexé au présent rapport le projet de nouveau statut.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Valide les nouveaux statuts de l'EPTB Orb Libron,
- Autoriser le président à solliciter officiellement les membres de l'EPTB Orb Libron sur cette proposition

DELIBERATION N°3 : PLAN DE GESTION DU DELTA DE L'ORB : VALIDATION DU PRESTATAIRE

Dans le cadre du Contrat de Rivière Orb Libron 2011-2016, le SMVOL s'était engagé à porter une étude « Diagnostic du fonctionnement de la Grande Maire ». Faute d'accord sur son contenu et au regard des nombreuses évolutions dans la gestion de ce secteur, cette étude n'a pu être engagée dans les conditions initialement prévues au Contrat.

Un travail de concertation et d'actualisation du cahier des charges de cette opération a été mené au printemps 2017 conduisant à l'obtention fin septembre 2017 d'un cahier des charges pour l'élaboration d'un plan de gestion concerté du delta de l'Orb.

Ce plan de gestion du delta de l'Orb constitue à la fois un document cadre de gestion des différentes zones humides du secteur, ainsi que de leurs espaces fonctionnels, et un espace de concertation pour valoriser ce territoire et mener à bien les actions à engager. L'étude permettra à la fois d'agréger et synthétiser nombre de données existantes, mais aussi de réaliser des analyses plus fines sur les aspects les moins investigués, tout en menant l'ensemble de la démarche en associant étroitement les acteurs du territoire.

L'objectif du plan de gestion concerté du delta de l'Orb est de pérenniser ou restaurer les zones humides ainsi que les services qu'elles offrent, en lien avec les cours d'eau dont elles dépendent. Ces zones humides font d'ores et déjà l'objet de plans de gestion visant essentiellement la pérennisation de leurs fonctions écologiques, néanmoins leur fonctionnement hydraulique et sédimentaire les réunit et nécessite que la prise en compte des enjeux liés à l'eau fasse l'objet d'une attention particulière, et ce à l'échelle du delta de l'Orb.

La démarche de réalisation de ce document cadre est structurée en cinq phases principales :

- + Phase 1. Etat des lieux
- + Phase 2. Diagnostic
- + Phase 3. Détermination des objectifs du plan
- + Phase 4. Etablissement d'un programme d'actions
- + Phase 5. Dispositif de suivi et d'évaluation du plan de gestion

Au-delà des aspects purement techniques, le prestataire devra assister le maître d'ouvrage et le comité de pilotage de l'étude pour mettre en œuvre des outils de concertation adaptés aux enjeux et proposer un mode de gouvernance pour assurer le suivi dans le temps de la démarche.

Le plan de gestion du delta de l'Orb sera établi pour une durée de 6 ans. L'opération sera engagée début 2018, sous réserve de l'obtention des subventions. La durée de l'étude est estimée à un an.

Une consultation a été lancée pour le choix d'un prestataire. La commission d'appel d'offre récemment réunie a analysé les offres et proposé de retenir le cabinet OTEIS pour un montant total H.T de 114 750 €.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Prend acte du choix de la commission d'appel d'offres ;
- Autorise le président à signer avec le cabinet OTEIS le marché pour un montant de 114 750 € H.T, sous réserve de réception de l'arrêté de subvention de l'agence de l'eau.

DELIBERATION N°4 : ACQUISITION DE MATERIEL UTILE A L'AMELIORATION DES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES ET HORTICOLES POUR LES COMMUNES DU LIBRON : DEMANDE DE SUBVENTION

Le SIGAL porte actuellement une étude bilan des pratiques phytosanitaires, horticoles et d'économie de la consommation en eau sur le territoire des communes de la vallée du Libron. L'objectif de cette étude est de limiter au mieux la consommation en eau des espaces urbains, mettre à jour le patrimoine des communes (voiries et espaces verts) et limiter au maximum l'utilisation des pesticides conformément à la loi en trouvant des solutions techniques pour pallier aux impasses techniques actuelles.

A l'issue de cette étude, les communes pourront solliciter des aides auprès de l'agence de l'eau pour l'acquisition de matériel utile à l'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles.

Afin de simplifier les démarches et optimiser cette opération, l'agence de l'eau souhaite instruire une seule demande de subvention, à l'échelle du bassin versant du Libron. De même, il apparaît opportun de réaliser un groupement de commande publique de sorte que la mise en concurrence puisse être optimisée. Le SIGAL étant voué à disparaître, au 31 décembre 2018 et cette opération ne pouvant être engagée qu'à l'horizon 2019, le comité syndical de l'EPTB Orb Libron du 16 mai 2018 a accepté de porter l'opération acquisition de matériel utile à l'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles pour les communes du Libron sous réserve que la totalité de l'autofinancement soit pris en charge par les communes intéressées, dans le cadre d'une convention à intervenir.

Le montant total de l'opération s'élève à 594 568 € H.T.

Le tableau annexé à la présente délibération précise le détail de l'opération et la collectivité bénéficiaire.

TOTAL commande financière juin 2018 Béziers et communes Libron

Communes et services	Estimations € HT
Faugères	10090
Laurens	13115
Autignac	32100
Magalas	13370
Puissalicon	30490
Puimisson	42500
Lieuran	17190
Bassan	26680
Boujan	5333
Montblanc	11590
CAHM Vias	19500
Béziers parcs et jardins	119070
Béziers stades	159200
Béziers nettoyage	74350
Béziers cimetières	19990
TOTAL € HT	594568
TVA	118914
TOTAL € TTC	713482

Le comité syndical, à l'unanimité :

- valide le montant de l'opération ;
- Autoriser le président à solliciter l'Agence de l'eau, le département et la région Occitanie en appui de cette opération.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président propose d'aborder les questions diverses :

- Cérémonie de labellisation rivière en bon état écologique : la cérémonie décernant le label à l'Orb à l'amont du barrage des Monts d'Orb aura lieu jeudi 5 juillet à 10 heures en mairie de Ceilhes et Rocozels ;
- Jean Noel BADENAS assistera le 6 juillet prochain au comité de bassin Rhône Méditerranée. A cette occasion, les orientations budgétaires de l'agence de l'eau pour le XIème programme seront présentées. Le contexte financier pour ce XIème programme est morose compte tenu des ponctions que l'Etat a fait sur les budgets des agences de l'eau. Le président BADENAS en appelle à une grande solidarité des élus et usagers pour les agences de l'eau dont le fonctionnement est menacé ;
- La prochaine CLE, qui examinera le PGRE dans sa version définitive, aura lieu le 11 juillet 2018 ;
- L'arrêté préfectoral d'approbation définitive du SAGE Orb Libron est signé. Il sera notifié officiellement dans les jours à venir.

Béziers, le 21 juin 2018

Le Président de l'EPTB Orb Libron



Jean Noël BADENAS